

Il étrangle son ex-compagne, son voisin s'interpose : un homme incarcéré en Vendée

Mercredi 8 octobre, un homme âgé de 32 ans a été interpellé à La Ferrière (Vendée) après avoir étranglé son ex-compagne devant leur domicile. Un voisin est intervenu pour empêcher la scène d'aller plus loin. Le trentenaire a été incarcéré après son audience de comparution immédiate à La Roche-sur-Yon.



Le trentenaire a été interpellé par les gendarmes et placé en garde à vue mercredi 8 octobre. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Sacha Martinez.

Publié le 10/10/2025 à 18h49

« Je l'ai attrapée avec mon bras, ça l'a peut-être étranglée quand elle se débattait. Je ne voulais pas lui faire de mal », sanglote ce père de famille à la barre du tribunal de La Roche-sur-Yon (Vendée). Mercredi 8 octobre, cet homme de 32 ans a été interpellé par les gendarmes devant son domicile à La Ferrière. C'est son voisin qui a contacté les forces de l'ordre après être intervenu alors que ce dernier étranglait son ex-compagne devant leur maison. « Il est arrivé par-derrière et l'a serré avec le creux de son coude », raconte ce dernier aux enquêteurs.

Renvoyé en comparution immédiate, ce vendredi 10 octobre, le trentenaire reconnaît les faits. Mais tente de minimiser au maximum. Les constatations du légiste parlent pourtant d'elles-mêmes. Un œdème à l'œil, des lésions au cou et une « **peur de mort imminente** » au moment de la strangulation ont conduit le médecin à lui octroyer 15 jours d'incapacité totale de travail. « **Les faits décrits par la plaignante sont compatibles avec ses lésions** », appuie ce dernier. Il rappelle par ailleurs que « **l'étranglement est un prédicteur de féminicide** ».

« Des faits comme ceux-là peuvent finir aux assises »

Un point de vue partagé par Olivier Dubief, le vice-procureur de la République. « **Des faits comme ceux-là peuvent finir aux assises. Monsieur se déresponsabilise. Mais il est la cause de tous les problèmes.** » Enlisé dans les stupéfiants, le père de famille avait multiplié les insultes et les violences sur sa compagne ces derniers mois. Au point qu'elle rompe leur Pacs. « **Pour ramener la lumière sur lui, il fait des tentatives de suicide** », poursuit le parquetier.

Un non-sens pour son avocate, Gaëlle Durand. « **Il a fait des hospitalisations en psychiatrie et sort de cure. On parle de vraies tentatives de suicide.** » **Stéphanie Guedo, avocate de la victime**, s'inquiète du manque de prise de conscience du trentenaire. « **Si on l'écoute, elle l'a poussé dans les fleurs, il s'est défendu. Et n'est pas dangereux.** » Il a été condamné à 18 mois de prison, dont dix avec sursis probatoire pendant deux ans. Des mesures de protection ont été prises pour lui interdire de paraître en Vendée. Il a été maintenu en détention.